



Litige à l'étranger, compétence territoriale

Par **remi30**, le **08/07/2008** à **21:00**

bonjour,

je travaillais dans une école française à l'étranger, un conflit avec un employé me conduit à vouloir porter plainte pour harcèlement moral;

je voudrais porter plainte en France bien que l'affaire se soit produite dans un pays en dehors de l'Union européenne, est-ce possible?, et si oui quel tribunal est compétent?

merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **08/07/2008** à **23:02**

Le seul tribunal compétent est le tribunal du lieu de votre école, pas celui de France.